

# Champéry repart à la charge

**RÉSIDENCES SECONDAIRES** ► La commune planche sur un nouvel instrument visant à maîtriser la hausse des prix des biens immobiliers. Quotas et contingents sont à l'étude.

NICOLAS MAURY

Après le refus par la population, en 2006, du règlement visant à limiter les résidences secondaires, Champéry a remis l'ouvrage sur le métier. Mandaté par le président Georges Mariétan pour travailler sur le dossier, Louis Moix rappelle: «L'Etat du Valais a supprimé le moratoire Cina, mais mis en place des mesures compensatoires. Dans ce contexte, les communes doivent prendre des dispositions. Celles qui ne le font pas risquent tout simplement de ne pas avoir de contingents de vente aux étrangers.»

Le nouveau règlement peaufiné par l'administration communale a été présenté lundi soir à l'assemblée primaire. «Il reste pour l'heure un simple projet. Le but est toujours d'assurer un équilibre entre résidences secondaires et principales en créant deux marchés différenciés», souligne Georges Mariétan.

Une zone de limitation des résidences secondaires a été définie. Elle correspond à l'ensemble de la zone à bâtir à l'exception de Planachaux. «Elle se divise elle-même en deux secteurs», détaille Christophe Nydegger, collaborateur administratif. «Dans le vieux village, 50% des constructions devront être des résidences principales. Ailleurs, ce quota est de 30%.»

## Taxe compensatoire

Les hôtels, commerces ou appartements de location occupés septante jours par des touristes ou des personnes exerçant une activité économique dans la station seront considérés comme de la résidence principale.

La commune souhaite aussi introduire une taxe compensatoire. «L'idée est qu'elle reste une exception», insiste M. Nydegger. Les montants qu'elle générera seront affectés à favoriser la résidence principale. Un système de contingents est aussi envisagé. «Ils



En zone village, 50% des constructions devront être affecté à la résidence principale. Ce quota est de 30% pour les autres secteurs. LE NOUVELLISTE



**«La taxe compensatoire devra rester une exception»**

**CHRISTOPHE NYDEGGER,**  
COLLABORATEUR ADMINISTRATIF À CHAMPÉRY

définissent la surface annuelle maximale allouée à la construction de résidences secondaires. 2000m<sup>2</sup> sont prévus en 2008 puis en 2009, 1500m<sup>2</sup> ensuite.» A l'heure de terminer la présentation, Georges

Mariétan insiste: «Ce que nous faisons ce soir n'est qu'une prise de température. Si l'on sent que les citoyens ont la volonté d'aller de l'avant, la mise à l'enquête publique pourrait suivre rapidement.» Et le président d'inviter la population à faire part de ses remarques à l'administration communale. «Lundi prochain, le Conseil communal avisera s'il est opportun de mettre à l'enquête le projet tel quel ou si des modifications doivent être apportées.»

## NOUVEAU PLÉBISCITE POUR LES MAISONS DE BIARRITZ

Lundi soir, les Champérolains réunis en assemblée primaire ont accepté de modifier l'affectation de terrains pour permettre l'implantation de l'hôtel cinq étoiles multisites dans les secteurs de Montteilly et de Broisin («Le Nouvelliste» de samedi). Ceux-ci étaient en zone d'intérêt général. Pour que le projet des Maisons de Biarritz se concrétise, ils devaient passer en zone mixte hôtelière, commerciale, de sport, de détente et loisirs et d'intérêt public.

Les débats furent vifs. «Pourquoi ne peut-on pas voir de plans afin d'avoir une idée concrète? Vous nous cachez des choses!» s'inquiètent plusieurs citoyens. «Il faut bien comprendre que les Maisons de Biarritz n'en sont pas encore au stade de la construction. Nous fixons justement le cadre qui permettra de définir ce qui pourra être bâti», répète Georges Mariétan. Pilotant le projet, Louis Moix enchaîne: «J'ai l'impression que les Maisons de Biarritz s'essouffent en voyant la longueur des procédures. Aujourd'hui, elles ont besoin d'un signal fort qui vienne de Champéry.» Un signal d'autant plus nécessaire que des négociations importantes se tiendront aujourd'hui à Berne en relation avec les critères de vente aux étrangers.

A bulletin secret, l'assemblée primaire a finalement donné son aval à la modification par 194 «oui» contre 63 «non», soit à une majorité d'un peu plus de 75%.

«C'est un moment important pour l'avenir de la station», analyse le président Georges Mariétan. Cette décision fait suite à la vente des terrains communaux, que les citoyens avaient accepté à 76% le 4 avril dernier. «Refuser la modification de plan d'affectation des zones après avoir admis la vente des terrains n'aurait pas eu de sens. La logique l'a emporté.» Tout en poursuivant la procédure déjà en cours du côté de Chavalet, les Maisons de Biarritz peuvent désormais plancher sur la mise à l'enquête proprement dite autour du Palladium et sous le National. NM